



Trois structures  
bientôt réunies  
au sein de

**I'ANAP**

Agence Nationale  
d'Appui à la  
Performance Hospitalière  
des  
Etablissements de Santé  
et Médico-sociaux

# Mutualisation et coopération en matière de SI GCS...CHT....ASP

HIT 2009

27 mai 2009

*Corinne GAZEAU Responsable  
du Pôle SIH*

# Sommaire

- La mutualisation des SI est un des axes forts du Plan Hôpital 2012
- Que suppose la coopération en matière de SI ?

Dans le cadre d'une réalité :  
coopérer avec des SI différents est plus compliqué que coopérer sans SI...!

# La mutualisation des SI est un des axes forts du Plan Hôpital 2012

- Le cadre posé par le Plan Hôpital 2012
  - Un projet SI est complexe, nécessite des ressources rares pas forcément disponibles au sein d'un ES
  - Une volonté de limiter la dispersion des subventions en massifiant la demande
  - Préfigure potentiellement des modèles de coopération préparant la réorganisation de l'offre de soin (loi HPST)
- Des critères de validation H12 : évaluer la maturité e la coopération
  - Présentation du projet et de la démarche de mutualisation
  - Description du groupement
  - Coût et répartition
  - Maîtrise du projet

# La mutualisation des SI est un des axes forts du Plan Hôpital 2012

## *Premiers constats*

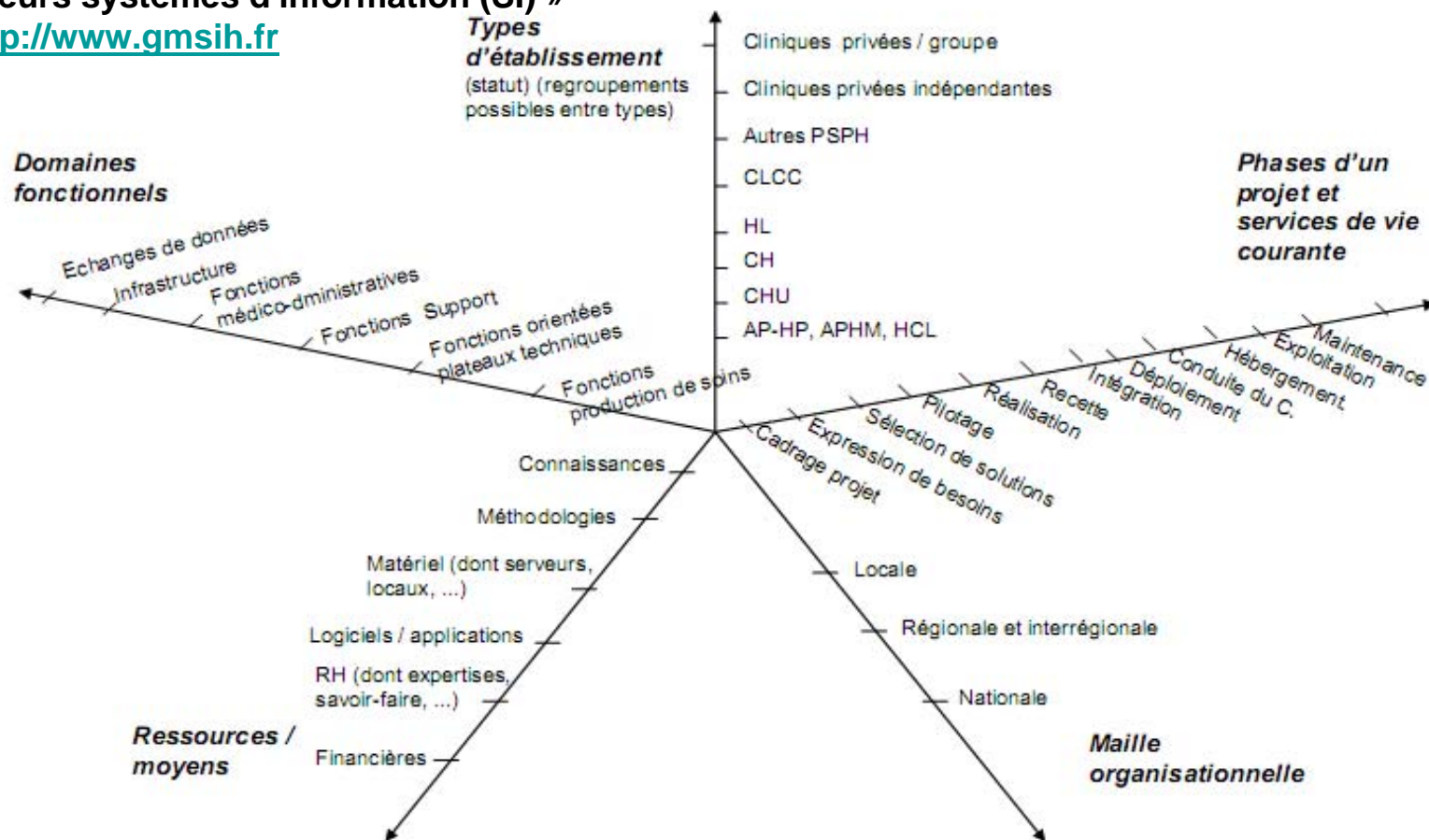
- Une opportunité saisie par les porteurs de projet : 65% des opérations présentées sont dans le cadre d'une mutualisation en Tranche 1
- Mais sous le même vocable, des réalités très différentes, dont la motivation peut être :
  - L'affinité (projets similaires, groupe de santé, types d'ES proches, etc)
  - La logique territoriale (CH de recours et les ES du territoire)
  - La volonté régionale (projet d'infra partagées, solution partagée à grande échelle, etc.)
  - ... l'opportunisme...

# La mutualisation : c'est quoi ?

## Les axes de mutualisation définis par l'ANAP

Etude de cadrage de la mutualisation des établissements de santé pour leurs systèmes d'information (SI) »

<http://www.gmsih.fr>



# Sommaire

- La mutualisation des SI est un des axes forts du Plan Hôpital 2012
- Que suppose la coopération en matière de SI ?

Dans le cadre d'une réalité :  
coopérer avec des SI différents est plus compliqué que coopérer sans SI...!

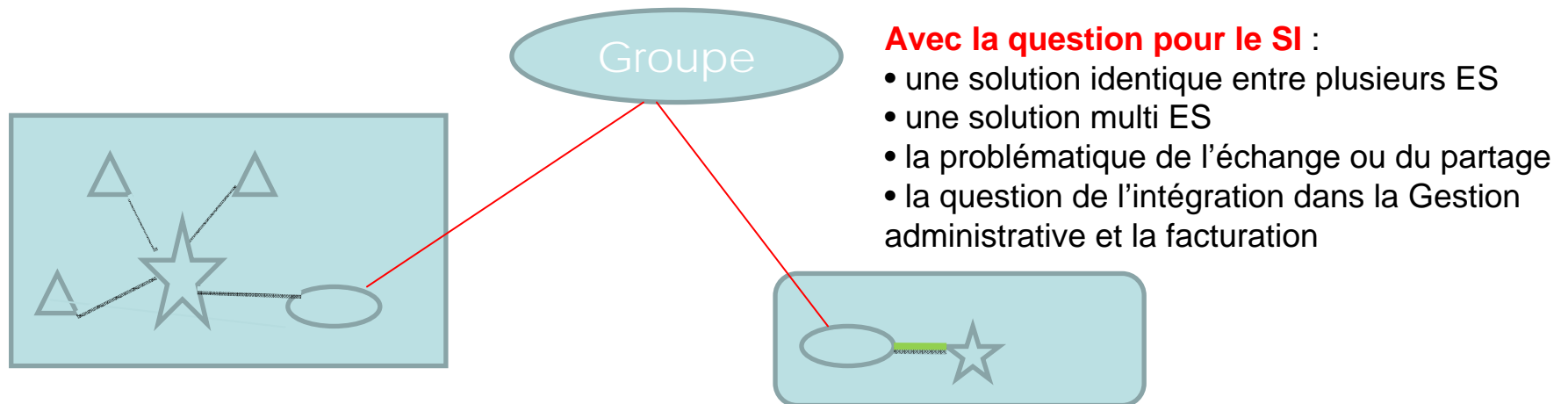
# Que suppose la coopération en matière de SI ? *Les éléments clés*

- Des évènements déclencheurs.
  - Ex. : similarité d'activité au sein d'un groupe d'ES, nécessité économique (taille critique du projet d'investissement), etc.
- Des critères de pertinence, identifiés dans des situations typiques.
  - Ex. : mutualisation des moyens au sein d'un territoire de santé pour favoriser la continuité des soins
- Des bénéfices identifiés et réalisables.
  - Ex. : émergence d'une culture de partage, garantir une meilleure maîtrise du projet et de ses risques, etc.
- Des risques et des freins spécifiques :
  - Ex. : dilution aggravant ou provoquant un manque d'implication de la MOA, immaturité des solutions industrielles, etc.
- Des conditions et des facteurs-clé de succès.
  - Ex. : étude d'opportunité, implication, etc.

# Que suppose la coopération en matière de SI ? *La réalité de la coopération*

- Dans les faits, un même ES peut être amené à engager plusieurs projets mutualisés sur des axes différents :

ex. mutualisation d'un groupe de santé et projet d'infrastructure régional



# Que suppose la coopération en matière de SI ? *Le besoin d'interopérabilité*

- Même s'il n'est que dans un projet de mutualisation, l'ES va avoir des besoins de communication sur d'autres axes internes ou externes :
  - La mutualisation, en renforçant les besoins d'intégration, renforce les exigences d'interopérabilité
- Articuler les différents axes d'intégration entre eux nécessite une approche plus large de l'architecture des SI :
  - Besoins d'intégration intra-SI
  - Besoins d'intégration territorial, régional
  - Besoins d'intégration groupe, le cas échéant



**Intégrer l'interopérabilité dans les cahiers des charges**

Cf. « Aide à la rédaction du volet interopérabilité des cahiers des charges des établissements de santé » sur <http://www.gmsih.fr>